

L'an deux mil vingt-trois, le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAUFFOUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CHAUFFOUR, Christian MANEUF, Brigitte ROUX, Joël MAURY, Alain PRADEAU, Isabelle RENAUDIE, Nathalie ROBERT, Olivier JAYOUT, Patricia BATTUT, David MARTI, Josette ROULET

Absents :

Yves REYROLLE a donné procuration à Mme ROUX Brigitte  
Florence BORDE a donné procuration à Mr MAURY Joel  
Christophe LAVAUD a donné procuration à Mr MARTI David

Madame Patricia BATTUT a été nommée secrétaire.

---

---

### **59/2023 SUBVENTION COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un comité des fêtes a été créé à Salon la Tour sous la forme d'une association loi 1901 et validé par la préfecture. Le Maire propose qu'une aide de 1 000 € soit accordée à cette nouvelle association pour démarrer son activité. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et autorise son Maire à verser la subvention.

### **60/2023 DEVIS ONDULEUR MAIRIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'il soit installé un onduleur afin de protéger le matériel informatique de la Mairie.

Un devis établi par l'entreprise ERDE pour un onduleur DEQUATEC EVITE 1000VA avec mise en œuvre et raccordement s'élève à 745 € HT soit 894 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte unanimement la proposition et autorise son Maire à signer le devis de l'entreprise ERDE.

### **61/2023 DEVIS COPIEURS MAIRIE ET ECOLE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que suite aux conseils de Monsieur LAGARDE (Corrèze ingénierie) dans le cadre de la convention assistance technique : numérique et systèmes d'information, il a été proposé de renégocier les contrats concernant la reprographie de l'école et de la mairie afin de faire des économies.

Une estimation sur la durée du contrat (5ans) basée sur les consommations actuelles a été faite avec trois propositions d'établissements contactés et ayant répondu à l'offre.

En location :

- Ricoh : 16 575.71 € d'économie
- Koésio : 15 087.36 € d'économie
- Demailly : 9 619.68 € d'économie

En achat :

- Ricoh : 20 20649 € d'économie avec un investissement de 9 647 € en 2023
- Koésio : 18 608.89 € d'économie
- Demailly : 17 728.36 € d'économie

Après discussion, le Conseil Municipal opte pour la proposition de location et retient la proposition de l'entreprise Ricoh qui est la plus intéressante.

Le Conseil Municipal charge son Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **62/2023 CONVENTION PISCINE AVEC UZERCHE 2022**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la Mairie d'Uzerche demande une participation aux frais de piscine pour les enfants de Salon-La-Tour scolarisés au Collège d'Uzerche. Le montant est fixé à 15€ par enfants.

15€/enfant X 23 = 345€

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité accepte la demande de Mr le Maire d'Uzerche et charge son Maire de régler cette somme.

### **63/2023 PARTICIPATION SEJOUR BUGEAT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants de l'école de Salon la Tour ont fait un séjour les 15, 16 et 17 mai 2023 à l'espace 1 000 sources de Bugeat. Comme vu en réunion précédente une participation de 70€/élève pour 32 enfants avait été accordée par le Conseil Municipal.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de payer la facture qui s'élève à 2 240€. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge son Maire d'honorer la facture.

### **64/2023 DEVIS FLECHAGE DU BOURG**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Malinvaud chargée du fléchage du bourg a dû augmenter son devis suite à la commande complémentaire de deux plexiglass et d'un sticker, ce qui augmente la facture de 270 € TTC pour un total de facture de 19 470 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que le fléchage du bourg fait partie de l'opération d'investissement « Création d'un parcours de santé et découverte par le sport ».

Après délibération le Conseil Municipal accepte la proposition et charge son Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **65/2023 DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 61521 AU COMPTE 673**

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	1 474.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 474.00 €</b>	
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 474.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>		<b>1 474.00 €</b>

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour un trop-émis de fiscalité de 2017. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615221 au compte 673.

### **66/2023 DEVIS CHAUFFE EAU EPICERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffe-eau de l'épicerie est HS et que c'est un matériel appartenant à la commune. Un devis a été établi par l'entreprise Chastagnier qui s'élève à 1 081.67 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, charge son Maire de signer le devis, de missionner l'entreprise Chastagnier de changer le chauffe-eau et d'inscrire la somme au budget en investissement.

### **67/2023 DEVIS CHAUFFE EAU RUGBY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chauffe-eau de 300L alimentant les vestiaires du rugby est défectueux. Ce qui a provoqué une importante fuite d'eau. L'entreprise Einsargueix chargée de l'entretien a proposé un devis qui s'élève à 1 437.68 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte la proposition, charge son Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et d'inscrire la somme au budget en investissement.

**68/2023 DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 615221 AU COMPTE 2188-123**

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 519.35 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 519.35 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		2 519.35 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>2 519.35 €</b>
D 2188-123 : Achat mobilier et matériel		2 519.35 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>2 519.35 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 519.35 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>2 519.35 €</b>

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour inscrire en investissement le chauffe-eau de l'épicerie et le chauffe-eau du rugby. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615221 au compte 2188-123.

**69/2023 DEMANDE ADDUCTION D'EAU Mme DUMOND – LA MAROUSSIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Mme Sandrine DUMOND possédant une maison au lieu-dit « La Maroussie » et qui souhaite être raccordée à l'eau potable.

Un devis établi par la SAUR pour la partie d'extension du réseau jusqu'à la limite de propriété de Mme Dumond s'élève à la somme de 5 713€HT soit 6 855.60€TTC.

Monsieur Olivier JAYOUT ne prend pas part à la décision du Conseil Municipal pour des raisons familiale.

Le Conseil Municipal, après délibération, considérant que la commune a toujours accepté ce genre de demande, accepte la proposition et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**70/2023 ALIENATION CHEMIN RURAL DE « PUY LES LIEVRES » ET « LAVAUD DELBOS »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal qu'il avait reçu une demande d'aliénation des chemins ruraux de « Puy les Lièvres » et de « Lavaud Delbos » par les riverains dont : Mme et Mr ANTRAGUE BOUTIER pour « Puy les Lièvres » et Mr DE COSNAC pour « Lavaud Delbos ».

Le Conseil Municipal s'était prononcé en réunion antérieure favorable pour « Lavaud Delbos » et avait mis en suspens pour « Puy les Lièvres ». Depuis cette décision, le Maire précise qu'un accord a été trouvé entre les deux riverains du chemin dit « Puy les Lièvres », qui sont Messieurs CHARLIAC Daniel et Laurent et Madame et Monsieur ANTRAGUE BOUTIER ; Après délibération, le Conseil Municipal accepte la nouvelle proposition et charge son Maire de soumettre ces deux dossiers à l'enquête publique en désignant un commissaire enquêteur. Le conseil Municipal précise que tous les frais occasionnés par ces aliénations seront à la charge des demandeurs.

**71/2023 AVANCEMENT DES TRAVAUX LOTISSEMENT POLYGONE**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux du projet lotissement polygone. Il indique que la numérotation des logements sera faite de 1 à 7 avec la dénomination de « Impasse de la Bouchotte ».

Il informe également le conseil Municipal qu'il a fait les demandes de déclaration d'intention de commencer les travaux (DICT) pour les travaux d'assainissement au département mais également pour la fibre, l'eau et l'électricité.

#### **72/2023 ARROSAGE DU BOURG**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les employés municipaux sont dotés d'une pompe à eau et d'une cuve afin de prélever l'eau d'arrosage du fleurissement du bourg dans le lavoir pour économiser l'eau potable.

#### **73/2023 INSEE : RENSEMENT 2024**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a nommé Amélie LACLARE comme coordinatrice du recensement qui aura lieu en janvier et février 2024. Deux agents recenseurs seront nommés ultérieurement.

#### **74/2023 ECOLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le bardage du préau de l'école lors des vacances scolaires par des plaques OSB.

Il indique également qu'à partir de la rentrée de septembre les enfants de l'école publique prendront leurs repas à 12h15 toutes classes confondues et que les élèves d'Apie School pendant le repas à partir de 13h dans la cantine.

Céline Brauge sera libérée du service et pourra surveiller les enfants du public à partir de 13h comme prévu.

Le Maire propose également qu'une réunion soit faite ultérieurement pour trouver une solution concernant l'ouverture du collège par Apie School et notamment l'agencement des locaux afin de libérer une classe destinée à cet effet.

#### **75/2023 SECURITE DE LA SALLE DES FETES ET DU COULOIR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite du SDIS chargé de la sécurité de la salle polyvalente, des recommandations ont été faites :

Mise en sécurité du couloir qui sert d'espace de stockages des tables avec :

- Portes coupe-feu
- Plafond coupe-feu

Monsieur le Maire propose qu'un dossier soit fait pour le budget 2024.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

#### **76/2023 SUPPRESSION REGIE CANTINE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie souhaite changer le mode de paiement de la cantine scolaire en supprimant les régies.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre en place un modèle de mandat de prélèvement, les argumentaires à la facturation et des délibérations pour la clôture des deux régies.

Il informe que Mr Chauvière l'a rassuré quant au suivi de la trésorerie sur les impayés.

Pour la mise en place de cette nouvelle facturation qui sera mise en place en janvier 2024, il est nécessaire de s'équiper d'un logiciel. Une proposition de Berger Levrault a été faite pour l'informatisation s'élevant à 75.40€/mois plus le coût d'installation, de paramétrage et de formation s'élevant 3850€HT

Après avoir délibéré, et considérant que le coût de la prestation n'est pas plus élevé que des tickets et des régies, accepte cette proposition et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **77/2023 ACHAT TERRAIN BARDOLLE ET MAURY**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en réunion ultérieure une décision avait été prise pour l'agrandissement du terrain pour le lotissement « Polygone ». Cette décision portait sur 178m<sup>2</sup> pour l'indivision BARDOLLE et 143m<sup>2</sup> pour Monsieur Fabien MAURY.

Le prix était fixé à 1€ le m<sup>2</sup> accepté par les trois parties (indivision BARDOLLE, Mr MAURY, Commune) et cadastré par Monsieur Letrange géomètre désigné.

Le Conseil Municipal valide cette décision et charge son Maire de signer toutes à cette proposition.

### **78/2023 ASSAINISSEMENT COLLECTIF – NOUVELLE STATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite la réunion à Tulle avec la DDT, Adour Garonne, le Département de la Corrèze, SATESE, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de ce projet.

Le Maire indique que des nouvelles aides sont mises en place permettant des financements pouvant atteindre 70 à 80% y compris la maîtrise d'ouvrage à 80%.

Le Maire propose de revoir Monsieur Elie De Cosnac pour l'achat du terrain en le renégociant au mieux afin de pouvoir avancer rapidement dans ce projet et bénéficier des aides proposés.

### **79/2023 PONT DU BARACAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Victor Dufour chargé de la police de l'eau et chef d'unité qualité et préservation des milieux aquatiques. Il indique qu'un dossier lui a été envoyé avec photos des dégradations du pont. En attendant, une limitation de 3.5T a été mise en place.

### **80/2023 ACHAT TABLE CHAUDE**

Monsieur le Maire présente un devis au Conseil municipal pour l'achat d'une table chaude afin de remplacer celle de la salle polyvalente ne fonctionnant plus.

Le devis de l'entreprise Equip Froid s'élève à 1 325.00 € HT soit 1 590.00 € TTC.

Le conseil municipal après délibération accepte la proposition, charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier et lui demande d'inscrire la somme au budget en investissement.

### **81/2023 DECISION MODIFICATIVE N° 5 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 615221 AU COMPTE 2188-123**

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	1 590.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 590.00 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		1 590.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>1 590.00 €</b>
D 2188-123 : Achat mobilier et matériel		1 590.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 590.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		1 590.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>1 590.00 €</b>

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour inscrire en investissement l'achat de la table chaude. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615221 au compte 2188-123.

Le Maire,

Jean-Claude CHAUFFOUR

Les membres,

Christian MANEUF

Brigitte ROUX

Joël MAURY

Alain PRADEAU

Yves REYROLLE

Isabelle RENAUDIE

Nathalie ROBERT

Florence BORDE

Olivier JAYOUT

Patricia BATTUT

Christophe LAVAUD

David MARTI

Josette ROULET